

Association des Avenues de Compiègne

Assemblée générale – 1^{er} juillet 2023

1. Rapport moral du Président, Eric GEORGIN :

Rapides rappels de nos activités en 2022/23 :

- 18 juin 2022, dixième anniversaire de l'association des Avenues : satisfaction du Prince et des adhérents ; à titre de remerciement, Fabrice et moi-même avons été mis à l'honneur lors du 50^e anniversaire de l'Institut de la Maison de Bourbon (présidé par le duc de Bauffremont), le 13 mai dernier, qui s'est déroulé aux Archives nationales, au musée de la chasse et à l'église Saint-Roch (concert du Débouché de Paris) ; nous allons publier un livre-souvenir en fin d'année, avec un bilan de l'action de l'association.
- 17 et 18 septembre 2022 : conférence sur la photographie sous le Second Empire, par l'un des membres de notre association, Claude Brulant – nous avons feuilleté avec lui un livre d'images -, puis, le lendemain, garden-party de fin d'été.
- 26 novembre : « Le roi chasse ... », conférence d'Henri Pinoteau à l'église anglicane.
- 4 décembre 2022 : concert de Noël par le groupe EirYs – prochain concert le samedi 16 mars 2024 pour la Saint-Patrick.
- Samedi 1^{er} avril : conférence d'Antoine Bruneau sur les zouaves pontificaux, à l'église anglicane.

Prochaines activités et manifestations :

- Rencontre avec l'ABF, Madame Dioré, avec Vincent, le jeudi 27 juillet prochain.
- J'ai des contacts occasionnels avec M. Liogier fils (qui avait assisté à notre anniversaire avec son épouse, le 18 juin 2022) et son architecte : le projet de la maison d'arrêts en voie d'achèvement.
- Dimanche 10 septembre 2023, notre traditionnelle « garden-party de fin d'été », et

- Samedi 14 octobre, la journée Evelyn Waugh – « Humeurs et humour d'un grand romancier anglais du XX^e siècle » – qui aura lieu le samedi 14 octobre 2023 à la Bibliothèque Saint-Corneille, en présence de Laurent Dandrieu, rédacteur en chef des pages culturelles de *Valeurs actuelles* et Benoît Le Roux, que vous connaissez déjà, seul biographe français de cet écrivain dont on ne compte plus les adaptations pour la BBC ou la télévision américaine.
- Nous n'avons pas encore publié de bulletin cette année et nous n'en avons pas publié en 2022. Le dernier bulletin est en effet daté de décembre 2021. Le prochain – « spécial hôtel du Rond-Royal » – devrait paraître en septembre prochain, pour la journée du Patrimoine.

Programmation 2024 :

Outre le concert de la St-Patrick déjà mentionné :

- AG et conférence de Pascal Cauchy – maître de conférence à Sciences Po, qui a été 14 ans en poste à l'ambassade de France à Moscou, qui est venu il y a peu visiter Compiègne avec le Cercle d'Aumale qu'il anime – sur Nicolas II, aux salles Saint-Nicolas, le samedi 8 juin 2024.
- Je vais solliciter à cette occasion Andreï Makine, prix Goncourt (1995, pour *Un testament français*), élu membre de l'Académie française en 2016 au 5^e fauteuil. Il a aujourd'hui 65 ans (c'était, lors de son élection, le plus jeune membre de cette assemblée. François Sureau – qui vient d'être élu - a 9 jours de moins que lui).
- Je lui demanderai de rejoindre notre comité d'honneur, comme je viens de le faire pour l'Anglais de l'Académie française, le professeur Michael Edwards (85 ans !), poète et critique littéraire, successeur de Jean Dutourd au 31^e fauteuil, à qui j'ai demandé de présider notre journée Evelyn Waugh.
- (Mentionner l'élection d'Eric Anceau, membre de notre comité d'honneur, comme professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Nancy).

Autres conférences prévues, dont il reste pour certaines à fixer les dates :

- 6 avril 2024 : Louis XVIII, par Rémy Hème de Lacotte, maître de conférences à la Sorbonne,
- Henri Sauvage, l'architecte de la Villa Marcot, par Jean-Baptiste Minnaert, professeur à la Sorbonne, qui lui a consacré sa thèse et ...

- Georges Guynemer, par son dernier biographe (Fayard), Jean-Marc Binot.

Plus une nouvelle « journée littéraire » ?

- Stendhal (villa Curial) ? Simenon (par le « juge Gallot », créateur du Festival Simenon des Sables-d'Olonne, dont il a été le maire) ?
- N'hésitez pas à me soumettre des idées. Cf. Guynemer et Henri Sauvage.

Actions à programmer, en vue des élections municipales de 2026 :

- Mise en place d'un groupe de travail dans cette perspective ?
- Programmer une journée sur la défense du Patrimoine pour mettre en vedette le quartier des Avenues comme lieu de villégiature.
- Ma monographie sur *Les Avenues de Compiègne, une villégiature entre château et forêt*, avec un bilan critique de l'urbanisme compiégnois, ne pourra pas – je le crains – paraître avant les élections, mais j'y songe tout de même et je vais m'y atteler.
- Projet d'un « Allo, Monsieur le Maire » version association des Avenues.
- Animer le débat public, on ne peut plus atone à Compiègne (pas seulement à Compiègne, certes) : projet d'apéritifs citoyens sur des thèmes comme la sécurité sur les Avenues, le stationnement (cf. avenue de la résistance) ou les projets souhaitables aux Grandes Ecuries du roi, etc.
- Cahiers de doléances, Etats généraux des Avenues et questionnaires aux différents candidats. Nous avons obtenu « à l'arrachée » la rénovation de l'avenue de la Résistance lors de la dernière campagne municipale !

Recrutement et parrainage de nouveaux adhérents :

- Nécessité de rajeunir les cadres.
- Opérations « coup de poing » sur les réseaux sociaux (j'ai une petite idée).

Visite guidée de Compiègne lors de la journée du Patrimoine :

- Payante pour les non adhérents.

- Cf. Visite de Compiègne par le Cercle d'Aumale.

2. Rapport financier :

- Fabrice, trésorier de l'association.
- Question de l'augmentation des cotisations (indiquée dans la convocation de l'AG) :

Qualité de notre offre en terme de publications, de conférences et de buffet !

Cette année, par exemple, 17 cotisations au-dessus de 30 euros, 50 et une à 100. Merci à ces généreux adhérents.

En 2023, la cotisation moyenne est de 23 euros. Nous pourrions donc faire passer la cotisation à 20, ou 25 euros, et 40 euros pour les membres d'honneur.

- Il est en effet souhaitable que les cotisations couvrent les frais liés aux conférences (publicité et défraiement des conférenciers), ainsi que la publication d'un bulletin ; les dons exceptionnels étant réservés à nos projets éditoriaux.

3. Prix des Avenues :

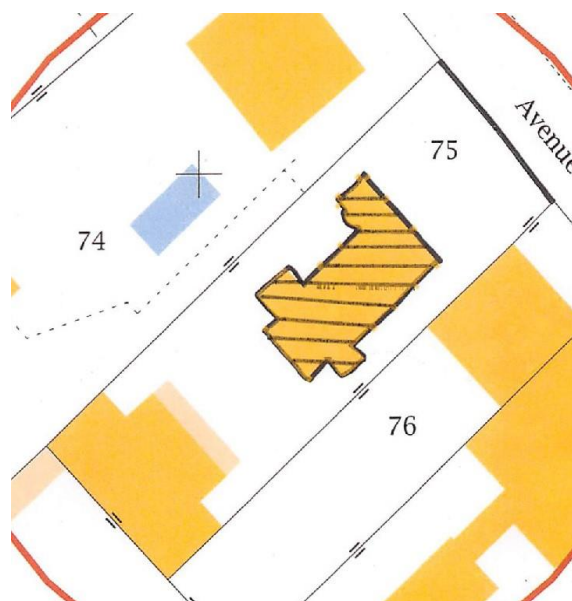
Deux « top », pas de flop (mais j'ai posé la question de la vente de l'ancienne « salle paroissiale » de l'ancienne église anglicane, sans que nous y donnions suite) :

1. Ville de Compiègne : réfection de la clôture de la carrière des Grandes Ecuries du roi (entreprise MCK pour la maçonnerie) – Fabrice Pelletier, responsable des travaux de la Ville, nous rejoindra sans doute vers 17 h pour boire un verre).
 2. Laurent Jurgensen (qui s'est abstenu de voter), pour la création d'un garage en briques, avec un crépi de même couleur ocre que la façade de sa maison, 1 avenue Napoléon.
- Fabrice Pelletier, responsable des travaux de la Ville, devrait nous rejoindre vers 17 heures pour boire un verre.
 - J'ai contacté l'entreprise de maçonnerie, mais elle est creilloise.

3. Questions au maire de Compiègne, à propos de la vente du fond de la parcelle BC 75¹ :

Monsieur le Maire,

Le 17 septembre 2021, l'ancienne église anglicane Saint-André de Compiègne - cadastrée section BC n° 75 - a été inscrite au titre des Monuments historiques « en totalité », ainsi que le « mur et la grille fermant la parcelle sur l'avenue Thiers » (voir ci-dessous les éléments repérés en noirs et hachurés).



L'association des Avenues de Compiègne, dont je suis président, avait monté ce dossier de demande de protection, à l'initiative de l'Architecte des Bâtiments de France et en accord avec la Ville.

Le fond de cette parcelle est occupé par un bâtiment moderne qui n'est pas protégé et qui est repéré comme « sans qualification » sur le plan de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Compiègne. Ce bâtiment est en assez mauvais état, les pièces du sous-sol n'étant pas aérées et le plafond subissant des infiltrations.

La Ville de Compiègne a acheté en 2022 l'ancienne église et son annexe, comme l'avait demandé l'association des Avenues. Depuis, si nous en croyons la presse locale, le bâtiment du fond a été revendu à un particulier, qui envisage d'y habiter et d'y exercer une activité professionnelle libérale.

¹ [...] située entre le 6 et le 8 avenue Thiers (bâtiment annexe à l'ancienne église anglicane dite Eglise Saint-André ou Saint-Andrew).

L'association des Avenues de Compiègne, association culturelle et de protection du Patrimoine, s'interroge sur les modalités de la vente en cours et attire votre attention sur les points suivants :

1. Quelle est la surface du terrain qui a été cédé et quelle va être la nouvelle limite de fond de parcelle résultant de la division en deux lots ?
 - La limite coïncidera-t-elle avec le chevet plat ou le terrain vendu va-t-il au-delà ? En conséquence, sera-t-il encore possible de faire le tour de l'église ? Si une grille venait à être posée ou si une haie était plantée, la visite de l'église perdrait en effet beaucoup de son intérêt.
2. Comment la servitude de passage a-t-elle été définie et un cahier des charges précis a-t-il été élaboré lors de la vente ?

Dans la mesure où le mur buffet sur l'avenue Thiers est protégé au titre des Monuments historiques, il ne pourra pas - Dieu merci ! - être modifié ou percé. Il y aura donc une entrée commune pour l'église détenue par la Ville, d'une part, et la parcelle vendue à un particulier, d'autre part, avec servitude de passage.

Etant donnée la configuration des lieux, ce passage ne pourra se faire que sur le côté droit de l'édifice, c'est-à-dire à proximité immédiate du clocher et de l'entrée de l'église. En conséquence :

- Nous nous inquiétons du contenu de la servitude de passage, dans la mesure où l'église est destinée à accueillir - et accueille déjà - de nombreuses manifestations culturelles et de nombreux flux d'usagers.
- Nous nous inquiétons également des modalités d'ouverture du portail, étant donné l'augmentation vertigineuse des dégradations commises sur les bâtiments religieux dans toute la France, dont rendent abondamment compte les médias,
- Nous nous interrogeons par ailleurs sur l'usage de la parcelle comprise entre les grilles et l'église : la Ville pourra-t-elle en disposer et dans quelle mesure (pour la mise en place d'un buffet ou d'une billetterie, par exemple), lors des événements culturels qui seront organisés ? Un cahier des charges précis a-t-il été prévu pour anticiper d'éventuels conflits entre les divers usagers de cette emprise ?
- Enfin, nous nous interrogeons sur la nature des aménagements que le futur propriétaire sera amené à réaliser. En effet, dans le cadre de l'AVAP, il n'y a pas de périmètre de protection des Monuments historiques. Comment le

nouveau propriétaire va-t-il insérer le bâtiment moderne qu'il vient d'acquérir, et qui présente peu d'intérêt d'un point de vue architectural, dans un environnement remarquable, qui vient à juste titre d'être protégé. L'Unité départementale de l'architecture (UDAP), à laquelle appartient l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), aura-t-elle son mot à dire, alors que le bâtiment qui vient d'être revendu n'est pas protégé et est même repéré comme « sans qualification » par l'AVAP ? Là encore, un cahier des charges précis a-t-il été élaboré à l'occasion de la vente ?

L'association des Avenues de Compiègne croit nécessaire, Monsieur le Maire, d'attirer votre attention sur ces divers points, pour éviter tout conflit d'usage et protéger au mieux ce lieu de mémoire du Second Empire et de la Première Guerre mondiale, ainsi que les nombreux usagers qui seront amenés à le fréquenter.